

Commissaire enquêteur

Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

Immeuble Obake

67 avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin - Bicêtre

COMMUNE DE MARSEILLE. 9ème ARRONDISSEMENT.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE D'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique concerne la demande de permis de construire pour la conception et la réalisation du centre pénitentiaire des **Baumettes 3 – phase de modification du mur d'enceinte pour la création d'un auvent, d'un pare-vue sur le mur historique, de la modification de clôture en partie Est du site et la modification des accès.**

L'enquête publique a débuté le lundi 21 février 2022 et s'est achevée le mercredi 23 mars inclus.

L'enquête publique s'est achevée le 23 mars 2022 à 17 heures et s'est déroulée dans de très bonnes conditions, en Mairie centrale pour la 1^{ère} et la dernière permanence ainsi que pour les trois autres en Mairie du 5^è secteur.

J'observe toutefois que malgré la publicité faite par l'APIJ dans le quartier, allant au-delà de la publicité règlementaire, la mobilisation du public n'a pas été importante : aucune visite en mairie centrale. Les seules visites en mairie de secteur ont été celles de la Présidente du « Collectif des voisins des Baumettes » et de la Présidente du CIQ des Baumettes accompagnée par un adhérent.

Le public a eu trois possibilités pour s'exprimer non compris les courriers postaux toujours possibles :

- Un registre « papier » en mairie centrale, rue Fauchier,
- Un second registre « papier » en mairie du 5^è secteur, 150 bd Paul Claudel, avec une seule observation émanant du CIQ des Baumettes figurant également dans le fichier dématérialisé,

- Enfin un registre dématérialisé qui a accueilli 13 observations, 930 téléchargements pour 1197 visiteurs. Il a été clos par le système à 16h44 le mercredi 23 mars 2022.

Les observations du registre dématérialisé proviennent de trois sources :

- Le collectif « les voisins des Baumettes », (9 observations)
- Le CIQ des Baumettes, (1 observation)
- Des anonymes (3 observations).

Certaines observations ne concernent pas directement l'objet de l'enquête. Cependant, l'APIJ ayant toujours joué la transparence vis-à-vis du public, il me semble logique de développer ces observations que j'ai regroupées selon leurs auteurs.

1) Le « Collectif des Voisins des Baumettes »

Le collectif a rédigé les observations 1 à 6 et 10 à 12 du fichier. Elles portent sur :

Observation N°1 : Nuisances phoniques du chantier en B2 et B3 pour le voisinage.

Quelles mesures supplémentaires pouvez-vous proposer en plus de la charte chantier à faibles nuisances et actions de l'AMO ? Le Collectif les trouve insuffisantes.

Observation N°2 : *Il semble normal de protéger B2 des nuisances du chantier au même titre que le voisinage pour lequel de nombreuses mesures sont prises. Sont-elles respectées par les intervenants du chantier?*

Observation N°3 : *Je ne comprends pas la photo jointe à cette observation. L'entrée (Ch. de Morgiou) et la sortie (Traverse de Rabat) du parking silo sont parfaitement indiquées sur le plan masse du projet ; ce système devrait engendrer un bon fonctionnement.*

Observation N°4 et 6 : *Aucun espace interne à l'enceinte accueillera des véhicules pour les livraisons d'où un stationnement gênant, voire dangereux sur le chemin de Morgiou.*

Est-il envisageable d'aménager quelques emplacements réservés sur le domaine public pour ces véhicules ? Pourrez-vous engager des négociations avec la Métropole ou la VILLE (transfert de compétences en cours) d'autant que les 200 places de stationnement dans l'enceinte devaient libérer sensiblement l'espace public.

Observation N° 5 : *La crainte du collectif est de voir le personnel après avoir garé leurs voitures dans le parking silo, se déplacer à pieds sur le chemin de Morgiou.*

Est-ce une crainte réelle ou le personnel se pliera à ces nouvelles pratiques puisque à terme, B2 et B3 ne feront qu'une seule unité ?

Observation N° 10 : *La couleur des pare-vues (à regrouper avec l'observation N° 13)*

Dans le dossier de permis de construire, les pare-vues seront en métal perforé brun à hauteur variable. La teinte possible des pare-vues a été abordée lors de la réunion publique du 15 mars dernier et largement discutée. Après la présentation du diaporama et de trois alternatives de couleurs, Monsieur le Maire de secteur et Madame l'adjointe au Maire de Marseille, ont mis en garde le public sur l'importance du choix de la couleur qui indéniablement aura un impact important sur le paysage. De plus, quand les pare-vues seront en place, ils seront là pour de nombreuses années !

Envisagez-vous pour le choix de la couleur des pare-vues, une concertation du public avec la participation de l'Administration Municipale ?

Observation N° 11 : La résistance des huisseries (fenêtres) évoquées en réunion le 15/3.

Elles seront adaptées aux usagers. Il en est de même pour les écailles en façades. Cela me semble évident mais il faut rassurer... Exact ?

Observation N° 12 : Lors de sa venue en mairie de secteur, Mme la Présidente du Collectif des voisins des Baumettes m'a signalé des difficultés d'utilisation des téléphones portables dues au brouillage fait par le centre.

Est-ce réel et existe-t-il un ou des moyens pour limiter ces perturbations aux emprises de B2 et B3 ?

Pour ma part, le 28 mars 2022, à 10h15, j'ai passé et reçu plusieurs coups de fil en étant placé au droit de la porte Martini. La qualité des communications était parfaite mais cela dépend peut être des opérateurs.

2) Le CIQ des Baumettes

Observation N° 8 : (cf. La seule observation du registre papier de la mairie de secteur, page 3)

Le CIQ s'inquiète sur:

- La hauteur des bâtiments d'hébergements
- La surface de pleine terre (42% ?)
- La covisibilité, écailles à chaque fenêtre
- Les pare-vues
- Les plantations

Ces thèmes sont des engagements figurant dans la demande de permis de construire.

Le CIQ craint qu'ils ne soient que partiellement tenus pour des raisons imprévisibles et indépendantes de l'APIJ.

Votre avis à ce jour.

Par ailleurs, le CIQ suggère d'inscrire dans le règlement du PLUI, les prescriptions de la demande de permis de construire. (Zonage UQM1)

3) Anonymes

Observation N° 7 : Trop de poussière due au concassage/évacuation des gravats.

- Ce thème a été abordé en réunion du 15/03 et il semble qu'un arrosage intensif générerait d'autres nuisances telles que des dépôts de boue sur le domaine public. (remarque du Directeur du Chantier).

J'ai personnellement constaté le bon fonctionnement des mesures anti- poussière sur le chantier lors d'une visite, mais est ce que ce dispositif est permanent ?

Observation N° 9 : Passage d'un écologue.

Est-ce que ces interventions sont fréquentes ? Ont-elles eu lieu au cours du trimestre échu ? Existe –t-il des comptes rendus ? Peuvent –ils être diffusés aux associations?

Observation N° 13 : La proposition est à associer à la proposition N° 10.

Les pare- vues, par la nature du matériau et leur couleur seront un réel souci d'intégration dans un site aussi sensible (jouxte le Parc National des Calanque). La proposition faite crée une quatrième alternative.

Tels sont les principaux points qui ressortent de l'examen du registre dématérialisé que je souhaite évoquer en attendant vos réponses afin de rédiger rapport et avis

Le Commissaire Enquêteur.



Gérard MIDONIO.